

Comprendre et prévenir les risques psycho-sociaux, RPS, et violences psychologiques



RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Henry ROIG
Consultant-Formateur

Ancien directeur d'établissement SMS et Sanitaire, d'une MDPH, formateur en filière encadrement d'activités diverses en particulier du champs sanitaire, social et médico-social, H. ROIG participe à de nombreux colloques sur ces problématiques déstabilisantes, autant pour la collectivité que pour les personnes directement impliquées.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Tout responsable d'équipe
Tout représentant du personnel
Tout acteur associatif
Groupe de 6 à 12 stagiaires

Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

- Durée : 1 jour ■ Horaires : 9h30-17h30
- Lundi 25 septembre 2017
- Vendredi 25 mai 2018

LIEUX DES SESSIONS

- En vos locaux (nous contacter)
- Créteil (locaux FACE PEP)

TARIF 280 € / personne / jour

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Repérer et comprendre l'existence et la dimension des risques psycho-sociaux.
- Partager une nécessaire démarche de prévention et de traitement.
- Évaluer les responsabilités collectives et individuelles en jeu, mesurer les conséquences managériales de la négligence des RPS.

PROGRAMME

🕒 Les risques psycho-sociaux : de quoi parle-t-on ?

- Le stress.
- Les violences externes.
- Les violences internes.

🕒 Prévenir & traiter les risques psycho-sociaux

- Appréhender l'ensemble des dimensions que recouvrent les RPS.
- Les différentes pratiques de harcèlement.
- Profils, rôles et responsabilités des acteurs.
- Les réponses juridiques.

🕒 Méthodes et outils pédagogiques

- Cette formation sera construite à partir de situations réelles et s'appuiera sur l'expérience des participants, à partir d'échanges constructifs.

🕒 Évaluation :

Un questionnaire qualité sera remis aux stagiaires en fin de formation.

LES



- Ce programme peut être adapté aux besoins de votre équipe et dispensé en vos locaux.
- Un formateur à l'expérience de Manager et d'administrateur PEP qui traite de ce sujet depuis de nombreuses années, et qui anime notamment des séances de sensibilisation et d'information réglementaire (Loi du 17/01/2002).
- Mise à disposition gratuite de la revue annuelle du CREAL « Non au harcèlement » (édition annuelle décembre 2015)